

Une équipe spécialisée dans le Champ du Handicap qui peut intervenir dans tout le département du lot pour mettre ses compétences à la disposition de la communauté scolaire et périscolaire :



SENSIBILISER, FORMER AUX BESOINS D'UN PUBLIC SPÉCIFIQUE.



OUTILLER LES ÉTABLISSEMENTS POUR MENER À BIEN LEUR PROJET INCLUSIF



APPORTER UN APPUI ET DES CONSEILS AUX ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES EN CAS DE DIFFICULTÉS AVEC UN ÉLÈVE (EN ACCORD AVEC SES PARENTS).



AIDER À LA RECHERCHE DE SOLUTIONS DANS LA GESTION D'UNE SITUATION DIFFICILE POUR PRÉVENIR LES RUPTURES DE PARCOURS



IDENTIFIER LES BESOINS D'UN ÉTABLISSEMENT POUR PRÉPARER L'ARRIVÉE D'UN ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP.



CONSEILLER UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DE LA MDPH.



contact-emas46@apajh.asso.fr







L'EMAS est un dispositif financé par l'ARS au service de tous les membres de la communauté éducative dans le cadre de leurs missions scolaires ou périscolaires en primaire comme en secondaire.

Sa finalité est de « renforcer la scolarisation des élèves en situation de handicap, en apportant une expertise et des ressources aux établissements scolaires et auprès de la communauté éducative »

L'EMAS se veut être un dispositif souple, réactif et accessible à tous les professionnels de la communauté éducative du territoire du Lot.

L'EMAS est structurée pour répondre aux problématiques relevant de tous types de handicap. En fonction de la problématique rencontrée, une équipe mobile spécifique sera constituée pour que vous puissiez bénéficier du regard et du soutien de professionnels spécialisés dans le champ du handicap.

Plusieurs circuits permettent de solliciter l'EMAS :

- soit directement par un membre de la communauté éducative,
- Soit par l'IEN-ASH lorsqu'il repère un besoin en formation,
- Soit par la MDPH lorsque celle-ci a besoin de l'expertise du champ médico-social pour évaluer les besoins des enfants.

L'EMAS ne se substitue pas aux dispositifs d'aides mis en place par l'Education Nationale (Rased, ...) mais agit en complémentarité après que ces dispositifs aient été mis en place. Vous pouvez la saisir directement après validation

 De l'IEN-ASH si vous êtes un professionnel ou une équipe d'un établissement élémentaire;

Un enseignant ou une équipe rencontre une difficulté avec un public spécifique ou une

Une fiche de saisine est rédigée et adressée par mail à l'EMAS après validation de l'IEN ASH Dans les 15 jours qui suivent la demande le coordinateur de l'EMAS organise une rencontre en visio ou sur site pour s'assurer de sa bonne compréhension du contexte, de la problématique et des attentes de l'équipe Une proposition de réponse est élaborée par le coordinateur qui s'appuie sur les professionnels du réseau pour constituer une équipe pluridisciplinaire spécifique; S'il s'agit d'une situation individuelle, l'accord des parents est bien sûr sollicité

La réponse est mise er

Un questionnaire d'évaluation est adressé pour évaluer la satisfaction du service rendu